REQUALA

SOUS-PRÉFECTURE LE

2 4 DEC. 2010

CIO ELEMPEAGE - 62

DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

### **COMMUNE DE MOISSAC**

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'AN DEUX MILLE DIX LE 23 décembre (23/12/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 décembre 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

### ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire,

M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Rolland ROUX, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints**,

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux

#### **ETAIENT REPRESENTES**:

Mme Marie CAVALIE (représentée par Mme LASSALLE), Mme Marie CASTRO (représentée par Mme HEMMAMI), Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme FANFELLE), **Adjoints**,

M. Didier MOTHES (représenté par M. REDON), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. EMPOCIELLO), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. GAUTHIER), Conseillers

Municipaux

#### **ETAIENT EXCUSES:**

Mme Hélène DELTORT, Adjoints, Mme. Eliane BENECH, Conseillers Municipaux

M. GUILLAMAT est nommé secrétaire de séance.

08 - 23 Décembre 2010

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FETES DE LA MEGERE ET A MOISSAC CULTURE VIBRATIONS (MCV)

Rapporteur: M. BOUSQUET

Considérant la translation – mutation de deux licences IV de la Commune auprès du Comité des Fêtes de La Mégère et de Moissac Culture Vibrations (MCV);

Considérant la nécessité, pour les deux associations, de participer à un stage de permis d'exploitation ;

Considérant que les deux associations ont fait l'avance des frais de stages.

Monsieur Le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil municipal le remboursement de 837.20 € chacun, sommes engagées par le Comité des Fêtes de La Mégère et MCV.

# Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, 30 voix pour et 1 voix contre (M. CHARLES),

**APPROUVE** le remboursement de 837.20 €uros, à verser au Comité des Fêtes de La Mégère sous forme de subvention exceptionnelle.

**APPROUVE** le remboursement de 837.20 €uros, à verser à MCV sous forme de subvention exceptionnelle.

Pour copie conforme Moissac le 24 décembre 2010 Le Maire,

SOUS-PRÉFECTURE LE

an-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le : De sa publication et/ou notification le :